

Renforcer le lien école-entreprise pour faciliter l'insertion des lycéens professionnels

Au-delà des stages inscrits dans les programmes, certains lycées professionnels mobilisent les entreprises sur le registre de l'aide à l'insertion. Soucieux de mieux armer les lycéens face au marché du travail, les pouvoirs publics encouragent ces actions et cherchent à les généraliser. Une expérimentation menée dans trois académies s'inscrit dans cet objectif. Son évaluation pointe un obstacle majeur, l'absentéisme des élèves, et souligne l'importance de l'implication des équipes.

partenariat
lycée professionnel
entreprise jeunesse
expérimentation
évaluation Fej

Christine **Fournier**
Agnès **Legay**
(Céreq)

L'histoire des relations entre les lycées professionnels et les entreprises de leur territoire est déjà ancienne. Les « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP), plus communément appelées « stages », font partie intégrante des formations et les employeurs participent aux jurys d'examen. Ces pratiques sont principalement à visée formative et évaluative. En juillet 2013, les pouvoirs publics ont inscrit dans la loi leur volonté de renforcer les liens entre l'école et l'entreprise. Ils ont créé en octobre le Conseil national éducation économie (CNEE) chargé de promouvoir cette politique et notamment d'élargir le champ de ces coopérations. Parallèlement s'achevait une expérimentation renvoyant à la même préoccupation, initiée conjointement par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Son objectif était de « sécuriser » l'entrée dans la vie active des lycéens professionnels en les outillant pour leur recherche d'emploi et leurs premiers pas dans l'entreprise. Pour cela, les lycées professionnels étaient appelés à nouer des partenariats avec des entreprises, pour des actions visant à faciliter la transition de la position d'élève à celle de salarié. Le Céreq a évalué cette expérimentation qui permet d'éclairer les enjeux et d'avancer quelques propositions pour l'action.

Les enjeux d'une ouverture au monde de l'entreprise

Initialement, les bacheliers professionnels étaient supposés entrer sur le marché du travail dès l'obtention du diplôme. Or, aujourd'hui, une part croissante d'entre eux opte pour une poursuite d'études dans la foulée du baccalauréat, la plupart en vue d'obtenir un BTS. En 2012-2013, 29% des bacheliers professionnels ont intégré l'enseignement supérieur, hors apprentissage. Cette évolution interroge le moment propice pour des actions visant à faciliter l'entrée dans la vie active. L'évaluation donne à penser que les actions expérimentées peuvent être utiles tant pour les futurs étudiants que pour ceux qui s'engageront dès leur diplôme en poche dans une recherche d'emploi. En effet, la poursuite d'études suppose souvent de faire acte de candidature, ce qui peut impliquer de présenter des CV, des lettres de motivation ou de réaliser un entretien, notamment quand le jeune envisage une formation en alternance. Tous les lycéens professionnels sont donc susceptibles de trouver un intérêt à nouer des relations avec des professionnels à même de les aider à maîtriser les outils qui leur seront nécessaires, mais aussi soucieux de leur ouvrir les yeux sur les attendus ●●●



Ces travaux sont soutenus par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse mis en œuvre par le ministère chargé de la jeunesse.

●●● du monde du travail et surtout de les encourager. D'autant plus que nombre de ces jeunes paraissent peu armés pour affronter le marché du travail.

En effet, en tout premier lieu, aux dires des enseignants, les élèves feraient souvent preuve d'un « manque de confiance en soi ». L'orientation en filière professionnelle ferait souvent suite à un parcours scolaire peu brillant, voire chaotique, et donc dévalorisant, du moins au regard des critères du système scolaire. Les entretiens que nous avons conduits auprès des jeunes permettent toutefois de nuancer ce point de vue. D'une part, une partie des lycéens professionnels se sont engagés dans la voie professionnelle sans que celle-ci ne représente pour eux une voie de relégation ; d'autre part, cette voie peut favoriser la réconciliation avec l'activité scolaire quand elle permet à des élèves jusque-là en difficulté de rejoindre le chemin de la réussite.

En deuxième lieu, les équipes pédagogiques pointent « l'absence d'autonomie » des lycéens qui peut compromettre le bon déroulement des périodes de formation en milieu professionnel. Ils font part d'un fréquent « défaut de maturité » qui déconcerte les tuteurs de stages, confrontés à des élèves plus jeunes qu'auparavant depuis le passage au « bac pro en trois ans ». Dans ce contexte, certains professeurs reconnaissent « materner »

leurs élèves afin de faciliter les apprentissages scolaires, freinant par là-même leur accès à l'autonomie. Il semble donc nécessaire de prendre acte du rajeunissement des lycéens professionnels induit par la réforme et d'accompagner leur évolution vers une plus grande capacité d'initiative. À ce défaut d'autonomie s'ajouteraient souvent des obstacles à la mobilité géographique. Ce qui limite le champ des possibilités, qu'il s'agisse de trouver un emploi ou une formation supérieure.

En troisième lieu, les enseignants, relayant la parole des tuteurs de stage, signalent que les élèves méconnaissent souvent les normes en usage dans les entreprises. Lors des périodes de formation en milieu professionnel, il n'est pas rare que l'un d'eux s'absente sans prévenir l'employeur, insulte ses collègues ou encore réponde au téléphone en toutes circonstances. Parmi les lycéens professionnels, certains appartiennent à des familles en difficulté économique et sociale. Aux dires des équipes, quelques-uns n'auraient même jamais vu leurs parents travailler. Outre les difficultés matérielles qui découlent de ces situations, l'élève évolue alors dans un environnement composé de personnes « éloignées de l'emploi ». De ce fait, il risque de manquer de modèles identificatoires pour acquérir les repères nécessaires à son positionnement quant à l'emploi et à ses exigences.

Nombre de ces lycéens professionnels se trouveraient donc en position peu favorable pour aborder leur entrée dans le monde du travail, à l'instar de nombreux jeunes à la sortie du système éducatif. Pour autant, cela les préoccupe-t-il ? La teneur des entretiens réalisés avec des élèves permet de distinguer deux profils. Une partie des jeunes témoignent d'une vision réaliste et lucide de ce qui les attend, une fois sortis du système scolaire, et des moyens qu'ils seront amenés à déployer pour accéder à l'emploi. Une minorité d'entre eux tire sa connaissance de l'expérience : ils travaillent régulièrement lors des vacances scolaires ou exercent parallèlement à leurs études un emploi à temps partiel. Un second profil se dégage : celui d'élèves qui semblent peu soucieux d'envisager dès la terminale l'avenir qui se présente à eux et les moyens d'y faire face. Il semble que ces jeunes-là préfèrent ne pas chercher à entrevoir davantage ce qu'ils redoutent. Le contexte socio-économique n'invite pas à l'optimisme. Les médias rendent compte quotidiennement des dégâts du chômage, de la paupérisation. Cela peut inciter les jeunes à s'enfermer dans l'univers de la formation afin de trouver, malgré tout et dans cette bulle, l'énergie qui leur permettra d'obtenir le baccalauréat.

Dans ces conditions, quel peut être – au-delà des stages – l'apport du monde de l'entreprise au sein du lycée professionnel ?

L'expérimentation

L'expérimentation visait à faciliter l'insertion dans l'emploi de bacheliers professionnels. Le lycée professionnel devait mobiliser des partenaires extérieurs pour réaliser des actions au bénéfice de ses élèves à la fois durant l'année de terminale (dite N-1) et l'année suivante (dite N+1).

En septembre 2011, un appel à projets a été lancé dans trois académies (Nord-Pas de Calais, Picardie et Rhône-Alpes). Quatre spécialités du baccalauréat professionnel étaient présélectionnées : Electrotechnique Energie Equipements communicants (EEEC), Industries de procédés (IP), Commerce et Services de proximité et vie locale (SPVL). A l'issue de la sélection, six lycées professionnels ont été retenus, deux par région. Ils s'inscrivaient dans des contextes socio-économiques contrastés, notamment du point de vue des marchés locaux du travail. Chaque établissement devait mettre en place le dispositif qu'il avait proposé dans une ou deux des sections ciblées. Il disposait pour cela d'un financement du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse pouvant aller jusqu'à 16 500 euros et, du côté de la DGESCO, de 36 heures supplémentaires effectives. Les actions se sont déroulées durant les deux années scolaires 2011-2012 et 2012-2013.

Dans ce texte, seule la partie concernant l'année de terminale est abordée. Les entreprises ont été mobilisées pour des actions dans les trois registres suivants :

- éclairer les élèves sur la réalité des métiers préparés et sur leurs conditions de travail,
- les familiariser avec les normes en vigueur dans l'univers de l'entreprise,
- et enfin les préparer à aborder le marché de l'emploi : connaissance des structures d'intermédiation, des techniques de recherche d'emploi, entraînement à l'entretien d'embauche...

Ces actions se sont inscrites dans une double perspective : amener les élèves à mieux appréhender leur filière de formation et leur permettre de développer des compétences transversales pour l'accès à l'emploi. Ce second volet prend toute son importance du fait que nombre d'entre eux s'orientent vers d'autres métiers après leur diplôme.

Le professionnel, témoin ou conseiller

Deux catégories d'actions, renvoyant à deux figures du professionnel, ont été observées.

Un premier type d'action fait appel au professionnel en tant que témoin. Celui-ci peut intervenir au sein du lycée pour présenter son entreprise, voire son propre parcours professionnel. L'élève peut également être amené à le rencontrer dans le cadre de salons ou de forums pour l'emploi. Des visites d'entreprises peuvent aussi être organisées par les équipes enseignantes, permettant aux jeunes de découvrir le « terrain ». Les bénéficiaires de ces actions sont de plusieurs ordres. Dans le premier cas de figure, le récit du parcours de l'intervenant peut contribuer au dessin d'un horizon et au repérage des différentes étapes qui permettent de l'atteindre. Les élèves sont friands de témoignages. Ceux-ci facilitent la projection dans un univers souvent opaque qu'ils n'entrevoient qu'au travers des stages, par bribes, en fonction des lieux dans lesquels ils les réalisent. La diversité des entreprises présentes dans les salons élargit la connaissance des différents contextes d'activité sur le marché du travail. La visite d'entreprise est particulièrement appréciée des élèves. Ils peuvent y observer les différents postes de travail sur lesquels ils pourraient être amenés à travailler et surtout envisager les progressions professionnelles possibles. Ces rencontres permettent également aux jeunes d'identifier des recruteurs potentiels et aux professionnels d'élargir le vivier des futurs candidats aux emplois qu'ils pourraient offrir.

Un second type d'action fait appel au professionnel en tant que conseiller. Il s'agit alors pour celui-ci d'intervenir dans le cadre d'une relation interindividuelle avec le jeune. Bien souvent, l'organisation des rencontres s'opère par l'intermédiaire d'une association composée de bénévoles : chefs d'entreprise, salariés ou retraités. L'action vise à travailler tout à la fois sur les savoir-faire et sur les comportements appropriés dans le monde de l'entreprise. Le prétexte à la rencontre est généralement de travailler à la confection du CV ou de la lettre de motivation et de procéder à des entraînements à l'entretien d'embauche. Au-delà des bénéficiaires qu'en retire le jeune en termes de savoir-faire pour sa recherche d'emploi ou ses candidatures en vue d'une poursuite d'études, la rencontre est souvent à l'origine d'une valorisation : « *si ce professionnel prend le temps de m'aider, gratuitement, c'est que je le vauds bien* ».

Les actions impliquant des professionnels sont parmi les plus appréciées par les élèves. En effet, ces intervenants bénéficient d'un crédit solide auprès des jeunes. Leur parole est mieux entendue que celles des enseignants que les élèves

L'évaluation

L'évaluation, réalisée par le Céreq, visait à apporter un éclairage qualitatif sur la pertinence des dispositifs mis en œuvre et les conditions d'une généralisation éventuelle.

Le travail de terrain a été réalisé en quatre étapes principales, réparties sur 2012 et 2013. Le premier et le troisième volets ont consisté en des entretiens téléphoniques avec les chefs d'établissements et les pilotes des projets à l'approche des vacances de Noël 2011 et 2012. Le deuxième et le quatrième ont donné lieu à des déplacements dans les établissements aux printemps 2012 et 2013.

Ces visites *in situ*, d'une durée de plusieurs jours à chaque fois, ont permis d'articuler des temps d'échanges et des moments d'observation d'actions proposées dans le cadre des dispositifs expérimentaux. Les observations ont permis d'apprécier le cadre dans lequel s'inscrivaient les actions, leur contenu et les réactions des élèves. Une centaine d'entretiens ont été réalisés, tant avec les acteurs qu'avec les jeunes qui constituaient la population cible des expérimentations. En général, les personnels des établissements et leurs partenaires extérieurs ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-directifs en face à face, tandis que les jeunes se sont le plus souvent exprimés lors d'entretiens collectifs.

estiment trop éloignés du monde de l'entreprise, même quand ceux-ci en sont issus. Pourtant, l'observation directe de séances a montré que parmi les professionnels-témoins, tel ou tel aurait pu améliorer sensiblement le contenu de son exposé.

Par ailleurs, les entretiens réalisés avec les élèves ont également mis en évidence quelques réserves de leur part. Certains ont ainsi regretté que leur lycée n'ait pas donné suite à leur demande de visiter des structures relevant d'autres champs professionnels que ceux correspondant à leur filière de formation. Il s'agissait de jeunes filles de la section Services de proximité et vie locale (SPVL) intéressées par des métiers du sanitaire (aide-soignante, aide-puéricultrice, etc.) alors que leur formation les prédisposait à travailler dans le domaine social.

En outre, l'expérience des professionnels-conseillers était souvent sans rapport avec les principaux emplois visés par la formation. S'agissant généralement de bénévoles intervenant dans un cadre associatif, il était en effet difficile de trouver suffisamment de profils en adéquation avec les métiers préparés. Toutefois, ces désajustements n'ont pas affecté de manière sensible l'adhésion des élèves concernés. De fait, ils apparaissent relativement mineurs par rapport au réel problème qu'a constitué un absentéisme souvent important, et parfois massif, aux séances programmées.

En effet, la principale difficulté rencontrée a été d'amener les élèves à participer aux actions proposées, même quand leur présence était obligatoire, ce qui était le cas la ● ● ●

●●● plupart du temps. La situation a toutefois varié d'un établissement à l'autre. D'une part parce que le taux d'absentéisme habituel diffère sensiblement selon les sites, mais aussi parce que les équipes pédagogiques ne se sont pas toutes impliquées avec la même intensité dans l'expérimentation. La cohésion autour de l'équipe projet et l'attention apportée par les enseignants à la situation personnelle de chaque élève ont constitué des facteurs importants d'implication des jeunes. Au final, il apparaît que ce sont souvent les élèves consciencieux et confiants dans l'institution qui ont le plus adhéré aux actions proposées. Or, ce ne sont probablement pas eux qui en auraient eu le plus besoin.

La propension à l'absentéisme n'a pas été propre aux séances avec des professionnels, mais elle avait dans ce cas une connotation particulière. En effet, celles-ci étaient à la fois particulièrement attractives et plus que les autres redoutées. Manque de confiance en soi, sentiment de ne pas se montrer à son avantage sous son apparence habituelle de lycéen, crainte qu'un jugement désapprobateur ne handicape d'éventuelles candidatures ultérieures? Toujours est-il que nombre d'élèves se sont dérobés à la confrontation avec de « vrais » employeurs.

De l'évaluation découlent des pistes d'amélioration, notamment à partir de l'analyse des difficultés rencontrées.

Des propositions pour l'action

Sur la nature des actions à envisager, il est souhaitable d'articuler deux volets complémentaires : programmer des moments de rencontre entre professionnels et élèves, mais aussi mettre en place localement au moins un dispositif pérenne.

Concernant les actions ponctuelles animées par des professionnels, l'idéal serait de les intégrer dans le programme du baccalauréat professionnel. Les équipes pédagogiques s'en saisiraient plus facilement et cela donnerait à ces séances

davantage de légitimité aux yeux des élèves : elles seraient inscrites dans l'emploi du temps ordinaire de la classe et les acquis seraient évalués. Cela permettrait d'organiser une progression de la seconde à la terminale, en commençant par exemple par les visites d'entreprises et les témoignages de professionnels pour renforcer l'adhésion à la filière de formation. Ensuite, des professionnels-conseillers pourraient intervenir lors de la recherche de stage, conçue comme un apprentissage des méthodes de la future recherche d'emploi. Ce serait aussi reconnaître qu'organiser un tel dispositif représente pour l'établissement scolaire un travail à part entière qui requiert un temps spécifique. À cet égard, il pourrait être pertinent de mutualiser les forces disponibles en organisant des actions communes à l'ensemble des élèves d'une même filière dans un même bassin de formation.

Quant aux dispositifs pérennes, en voici deux exemples concrets : un lieu équipé pour la recherche de stage et d'emploi, ouvert aux élèves et aux anciens élèves, qui soit aussi un lieu de rencontre pour les entretiens avec des employeurs potentiels. Un des lycées étudiés avait assigné cette fonction à une pièce située près de l'entrée, à distance des salles de cours. Autre option, la création d'un site internet avec une déclinaison propre à chaque filière de formation pour tisser des liens au niveau local entre enseignants, élèves, tuteurs de stage, professionnels témoins et conseillers. Avec pour objectif, à terme, de constituer un réseau d'anciens élèves susceptibles de devenir à leur tour tuteurs de stage ou employeurs.

Ces quelques pistes pourraient permettre de concrétiser la volonté des pouvoirs publics de renforcer les liens entre l'école et l'entreprise. L'expérimentation a toutefois montré que la poursuite de cet objectif suppose une volonté sans faille pour surmonter de multiples obstacles, dans des établissements où tous les protagonistes se concentrent sur l'objectif du diplôme, et où subsistent de solides poches de résistance à l'ouverture au monde de l'entreprise... ■

Pour en savoir plus

Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycées professionnels, C. Fournier, A. Legay, Net.doc n°122, Céreq, avril 2014.

Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycées professionnels, revue de littérature - Deuxième partie, revue d'expériences, C. Fournier, A. Legay, rapport pour le Fej, septembre 2013.
www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_d_experiences_APSCO2__220114.pdf

Entrer sur le marché du travail avec un baccalauréat professionnel, V. Ilardi, E. Sulzer, *CPC-Info*, n° 53, premier semestre 2013.

S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités entre filières, J.-J. Arrighi, E. Sulzer, *Bref*, n° 303, décembre 2012.

Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycées professionnels, revue de littérature - Première partie, C. Fournier, A. Legay, rapport pour le Fej, mars 2012.

www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_de_litterature_APSCO2_Partie_1.pdf

Bref n° 320 ● avril 2014

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Alberto Lopez

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

**Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.

Dépôt légal mai 2014.

Imprimé au Céreq
Publication gratuite

ISSN 2116-6110

Céreq



Ministère du Travail
de l'Emploi, et du Dialogue social